



Derniers remous dans la presse occasionnés par la proposition de loi

Rubrique : actualités - Date : lundi 24 octobre 2005

LE PARISIEN de lundi et MARIANNE se penchent sur la proposition de loi d'Yves Bur visant à interdire de fumer dans tous les lieux publics.

« **Une nouvelle offensive se prépare contre le tabac** » titre sur deux pages **LE PARISIEN**. Le journal qui évoque le prochain dépôt par Yves Bur de cette proposition de loi, souligne que les différentes instances de lutte contre le tabagisme ont la ferme intention de la soutenir de même que l'Institut national du cancer qui mesure actuellement la pollution de l'air par le tabac dans les lieux publics clos, dont bars et restaurants, afin de démontrer que les salariés qui y travaillent sont exposés aux méfaits du tabac. Affirmant que les antitabac ont décidé d'utiliser ce nouvel argument, le quotidien relève que la protection de la santé des salariés sera, comme en Irlande, « le prochain cheval de Troie ». Le journal qui rappelle que l'Inspection générale des affaires sociales est en train d'étudier les conditions d'application d'une interdiction totale du tabac en France, précise que pour certains comme René Lepape, président de la Confédération des débitants de tabac, « la pilule a du mal à passer ». Il s'insurge « cette loi c'est la mort du café -tabac (& Si la loi passe nous ferons signer une pétition nationale pour atteinte aux libertés individuelles ». Toutefois, d'après le Parisien, les défenseurs de la proposition pensent qu'un jour les opposants devront se rallier à la cause notamment en raison d'une décision de la Cour de cassation qui a donné raison à une employée ayant attaqué son patron pour le tabagisme passif qu'elle subissait du fait de ses collègues. Pour la responsable tabac à l'institut du cancer, désormais si un salarié attaque son patron pour cette raison là « il est absolument sûr de gagner » et elle ajoute « tôt ou tard on sera obligé de passer à l'interdiction ». Conclusion sur Frédéric, barman, qui « fonde beaucoup d'espoir » sur cette proposition car après avoir passé un test il a été classé comme « petit fumeur » lui qui n'a jamais fumé de sa vie.

Le journal signale dans un second article que « des experts testent en douce l'air des bistrots ». Gros plan sur Christelle, chercheuse à l'institut national du cancer, qui mène incognito une étude expérimentale sur la pollution de l'air par le tabac, dans les bars, restaurants, gares, établissements scolaires, entreprises et aéroports, à l'aide d'un appareillage spécifique. Arrivée dans un restaurant parisien très fréquenté du IV^{ème} arrondissement de Paris où la salle non fumeur « est inondée par les volutes blanches ». Nicolas Villain, responsable du Comité national contre le tabagisme, explique « dans un endroit clos, nous voyons que les particules de fumée stagnent et s'accumulent pendant la soirée. Les éventuels ventilateurs et autres systèmes d'aération ne changent rien (& en fin de soirée, même s'il n'y a plus que quelques fumeurs, le taux de pollution dans l'air est à son sommet ». Soulignant que selon les experts les particules issues de la combustion du tabac pénètrent très profondément dans les poumons causant des graves problèmes de santé (3000 décès par an liés au tabagisme passif), le journal rapporte que selon Nicolas Villain « A dose égale, la fumée passive diffusée dans une pièce est plus nocive que celle directement inhalée par les fumeurs » et « les personnes les plus à risque sont les employés qui y sont exposés toute la journée ». Le journal qui révèle que seuls les Marc Donald ont une « pollution inférieure à celle de la rue » car ils sont non fumeurs, relève que ce n'est pas le cas des gares et des aéroports où il est pourtant interdit de fumer. D'après le quotidien, d'ici à la fin du mois, les chercheurs espèrent recueillir les données sur au moins 60 établissements avec des résultats qui « devraient apporter de l'eau au moulin des partisans de la loi ».

Un focus sur John Douglas responsable du syndicat des barmen irlandais qui dit « le vote de la loi était pour nous une question de protection des travailleurs ». Il explique que la crainte des patrons de pub de voir leur chiffre d'affaire

baisser fortement n'était pas fondée car on a seulement observé « une baisse très légère qui avait commencé avant la loi ». Et un autre sur René Lepape, président de la CDT qui affirme que « le comportement des fumeurs a changé » et qu'ils sont « plus courtois avec les non fumeurs ». Selon lui, cette loi « flanquerait tout par terre (&) ce serait la mort des cafés tabac » et d'expliquer que si la loi passe, la CDT montera une « association de consommateurs rassemblant fumeurs et non fumeurs (&) prouvant que l'on cohabite sereinement » et qui fera signer « une pétition au niveau national ». « On en a marre de ces lois anti liberté » dit -il. Sur la santé des salariés il assure « depuis quelques années nous avons apporté des réponses. Nos établissements sont beaucoup mieux ventilés ». A noter une colonne sur les pays ayant interdit le tabac dans les lieux publics (Irlande, Norvège, Italie, Suède)

« Tabac : les carottes seraient -elles cuites ? » interroge MARIANNE. Le journal qui affirme que pour certains parlementaires de droite et de gauche si la proposition de loi d'Yves Bur est adoptée « les carottes sont cuites » et « les libertés carbonisées » avec aussi la clé sous la porte pour les buralistes, précise que pour ses amis, le député a « la foi des croisés » et pour ses adversaires « le sectarisme des ayatollahs ». Un parlementaire déclare « la différence entre un pitbull et Bur, c'est que le pitbull finit un jour par vous lâcher ». Or d'après le journal, Yves Bur en effet « ne lâchera pas le morceau » persuadé que cette interdiction est « inéluctable » « la preuve par la Suède, Malte, la Norvège ou l'Italie » et bientôt l'Ecosse et la Belgique. Affirmant que « pourtant le temps de la dernière cigarette n'est pas encore venu » puisqu'au ministère de la santé un attend le rapport commandé à l'Igas sur le sujet, le journal commente cette attente : « le débat national, bien. L'effort éducatif accru, parfait. Mais gare à ne pas se brûler électoralement ». L'hebdo qui estime que « l'intégrisme de Bur » « a mobilisé contre lui de nombreux parlementaires » mais aussi les Français individualistes, rapporte le point de vue de Jean Louis Debré, amateur de havanes, qui s'écrie « Halte à l'intolérance » s'effarant de « la prolifération des intolérants, des fanatiques, des « cons » comme disait le Général ».